· www.grandcahors.fr 5 68 20 65 00 - FAX 05 89 20 55 05 RUE WILSON - 46000 CAHORS · TÈL.

Le10 OCT. 2016



Séance du Mercredi 28 septembre 2016 à 19 heures Commune de Tour de Faure-Salle des fêtes

Aujourd'hui, le mercredi vingt-huit septembre 2016, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Tour de Faure -Salle des fêtes

Etaient présents :

53 titulaires dont 8 possédant une procuration

9 suppléants

- TITULAIRES:

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle, ARCAMBAL

M. PARNAUDEAU Willy, **BOISSIERES** M. SEGOND Dominique, **CABRERETS**

M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (procuration de M. SINDOU **CAHORS** Géraud), Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise (procuration de Mme LENEVEU Hélène), M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle (procuration de M. COLIN Henri), M. TESTA Francesco, Mme LOOCK Martine,

Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme HAUDRY Sabine,

CAILLAC M. TILLOU José, CALAMANE M. DUJOL Jean-Paul,

M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor, **CATUS**

CIEURAC M. PEYRUS Guy,

M. JOUCLAS Guy (procuration de M. FOURNIER Christian), **CRAYSSAC**

DOUELLE M. TREIL Jean,

M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette, **ESPERE**

FRANCOULES M. GUILLEMOT Jean-Luc, M. MOLINIE Romuald (procuration de M. VIVIER Jean-Luc), **GIGOUZAC**

M. JARRY Daniel (procuration de Mme CALMON-LAGARRIGUE LABASTIDE MARNHAC

Marie),

LAMAGDELAINE Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,

LAROQUE DES ARCS M. NOUAILLES Serge,

LE MONTAT M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEN Joëlle,

LES JUNIES Mme SIMON-PICQUET Agnès, M. REIX Jean-Albert, LHERM MECHMONT M. PRADDAUDE Jean-Paul,

MERCUES M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration de Mme LANES

Bénédicte),

MONTGESTY M. GALTHIE Jean-Noël, Mme DESSERTAINE Brigitte, **NUZEJOULS**

PRADINES M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,

ST CIRQ LAPOPIE M. MIQUEL Gérard, M. FIGEAC Philippe, ST DENIS CATUS ST GERY M. BORIES Olivier, ST MEDARD M. FERNANDEZ Pierre, ST PIERRE LAFEUILLE M. GILBERT Joël,

M. PECHBERTY Jean-Jacques (procuration de M. GILES Jérôme), **TOUR DE FAURE**

TRESPOUX-RASSIELS M. LAVAUR Pascal, **VALROUFIE** M. ANNES Jean-Pierre,

SUPPLEANTS:

BOUZIES Mme MARMIESSE Yvette, M. MARTIN Caroline, CAILLAC COURS M. MOLESIN Jean-Pierre,

FONTANES M. PLANAVERGNE Jean-François, LAROQUE DES ARCS M. BONNEMERE Jean-Claude, LHERM Mme SALANIE Jacqueline, MONTGESTY M. LEFEBVRE Jean-Yves,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

ST MEDARD **TOUR DE FAURE** M. CICUTO Daniel, M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

24 titulaires

BOUZIES

M. RAFFY Gilles,

CAHORS

Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène, M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DELPECH Bernard, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme

LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle, Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,

COURS

M. FOURNIER Christian, Mme LANES Bénédicte, Mme VALETTE Roselyne,

CRAYSSAC **DOUELLE FONTANES**

M. CANCEIL Philippe,

LABASTIDE DU VERT LABASTIDE MARNHAC

Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,

MAXOU **MERCUES** M. VIVIER Jean-Luc, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

PONTCIRQ

M. CHATAIN Thierry,

PRADINES

Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,

TRESPOUX-RASSIELS

M. DIOT Fabrice,

VERS

M. GILES Jérôme,

Etaient excusés ou absents :

18 suppléants

BOISSIERES CABRERETS Mme GARRIGOU Isabelle, M. PAULIN Peter, M. FAURE Jean-Pierre,

CALAMANE CIEURAC **FRANCOULES** GIGOUZAC

M. GARD Michel, M. COMBET Gil, M. OUVRARD François, Mme SOLIVERES Hélène,

LABASTIDE DU VERT LES JUNIES MAXOU MECHMONT NUZEJOULS

M. BARDINA Fabien, M. CHASTAGNOL Gérard, M. PONS Stéphane, M. BESSEDE Arnaud,

PONTCIRQ ST CIRQ LAPOPIE ST DENIS CATUS

M. SOULIER Yves, M. DECREMPS Frédéric, M. RAFFY Bernard,

ST GERY ST PIERRE LAFEUILLE M. BERNIOT Pierre-Jacques, M. BONNET Frédéric,

VALROUFIE

M. NICOLAON Patrick, M. DESROQUES Alain,

Secrétaire de séance :

VERS

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service: Finances

Objet : Convention de reversement de la Taxe d'Aménagement - Zone d'activités de Cahors - Sud

A été adopté à l'unanimité

Affiché
Le 10 007 2016

GRAND CAHORS

AR PREFECTURE

046-200023737-20160928-09_28_09_2016-DE Resu le 04/10/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

> Séance du 28 Septembre 2016 Rapporteur : Daniel JARRY

Rédacteur : Séverine ROUSSEL / Nadège LAYRISSE

Service: Finances

Délibération n° 9

<u>Objet : Convention de reversement de la Taxe d'Aménagement - Zone d'activités de Cahors - Sud</u>

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil communautaire du 18 décembre 2012, nous avons délibéré pour conventionner avec la Communauté de communes du Quercy Blanc et la commune de L'Hospitalet pour le reversement de la fiscalité produite sur la zone d'activités de Cahors Sud.

Les ressources générées par l'aménagement de cette zone sont de deux ordres :

- La fiscalité générée depuis la mise en place de la taxe d'aménagement (TA). Cette taxe est perçue par les communes incluses dans le périmètre de la zone à savoir Fontanes, Cieurac, Le Montat, L'Hospitalet;
- Les recettes fiscales économiques et foncières (CET, IFER, TASCOM, etc.) perçues par la Communauté de communes de du Quercy Blanc, la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, les communes incluses dans le périmètre de la zone et le Conseil Départemental du lot.

Considérant que les aménagements réalisés sur cette zone sont financés par le Syndicat Mixte Ouvert de Cahors Sud via des participations versées à hauteur de 54.5 % par la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, 0.5 % par la Communauté de Communes de Quercy Blanc et 45 % par le Département. Il est proposé que la taxe d'aménagement issue de ces aménagements sur les communes de Fontanes, Cieurac, Le Montat soit affectée de la manière suivante :

- 100 % de la taxe d'aménagement communale reversée à la Communauté d'agglomération du Grand Cahors.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- D'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention, ci-annexée, et tout acte afférent à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la proposition du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le-Président,

ŚSOUZE_FAURE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

